

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Les Rouches
De : Didier GAMBERT <gambert.didier@orange.fr>
Date : 14/05/2024 07:49
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe ma participation à l'enquête publique concernant le projet éolien des Rouches à Balanzac et Sainte Gemme.

Cordialement.

Didier GAMBERT

– Pièces jointes : _____

M Didier GAMBERT le 14 mai 2024.pdf

30 octets

OBJET : Projet de « parc éolien » Le Rouches, BALANZAC-SAINTE GEMME

Monsieur le Commissaire instructeur,

Je tiens, par ce courrier, à exprimer **ma totale et irréductible opposition** à la réalisation du projet éolien « Les Rouches », dont l'implantation est prévue sur les communes de Sainte Gemme et de Balanzac, et ce pour les raisons suivantes :

Des raisons personnelles d'abord, « égoïstes » si l'on veut : J'habite, nous habitons avec ma famille dans le hameau des Boutaudières, à une distance d'environ 900 mètres des installations prévues. Étant donné la taille des machines (200 mètres de haut, en bout de pale, les plus hautes du département !) les nuisances que nous aurons à supporter, je parle en mon nom et au nom de ma famille, seront considérables : vue dégradée, impossibilité de ne pas voir les éoliennes, bruit potentiel, ombres mouvantes au lever du soleil, troubles et nuisances divers... Bref, il n'y a que des désagréments à attendre d'un tel projet, sans parler du saccage des environs à l'occasion des travaux prévus : mise en place de chemins provisoires, allers et venues de véhicules de chantier.

Deuxièmement : nous avons acquis et rénové à grand frais dans le hameau des Boutaudières une ferme du XVIII^e siècle, dont le style et l'esthétique correspondent aux canons de l'architecture rurale en Charente maritime. Tout cela a un coût : c'est l'investissement de toute une vie.

Un investissement réduit à néant par le projet éolien des « Rouches ». Qui voudra désormais acquérir cette demeure ? À quel prix ? Qui nous dédommagera du préjudice subi ? La société « porteuse du projet » ? la commune de Balanzac ? la communauté de communes ? Ne pouvons-nous pas nous considérer légitimement comme victimes de ce projet ?

À titre personnel, j'ajoute que je suis « homme de Lettres » et que la présence de ces machines à proximité viendra perturber durablement mes activités. Il faut prendre conscience qu'il s'agit d'une nuisance considérable pour les riverain, ce qui n'est jamais suffisamment pris en compte dans ce type de projet.

Des raisons plus générales : nous sommes en **Saintonge maritime**. Le paysage se caractérise par sa platitude, par ses horizons dégagés. Il a été évoqué par des écrivains tels que Pierre Loti et Eugène Fromentin. Je considère qu'implanter des éoliennes de 200 mètres de haut

au cœur de ce territoire constitue un saccage, un manque de respect total envers ces artistes qui ont chanté les paysages de l'Aunis et de la Saintonge, ont contribué et contribuent encore à sa notoriété..

De plus, des monuments remarquables se trouvent à proximité : l'abbaye de Sablonceaux qui constitue une attraction touristique patrimoniale, la Tour de l'Isleau, qui date du XIII^e siècle, à proximité immédiate de la future installation, l'église de Sainte Gemme, l'église de Corme-Royal, édifice remarquable. Saintes n'est pas loin avec ses édifices inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, Rochefort non plus, ainsi que Royan. J'ajoute que le « pays de Pierre Loti », le château de la Roche Courbon ainsi que son parc, son bourg pittoresque se trouvent également à proximité.

D'où que l'on vienne, dans un département touristique, déjà saturé d'éoliennes dans sa partie nord, on ne pourra échapper à la vue de ces « machines ». Je pense que leur installation nuira au développement touristique du secteur. Les communes de Balzac et de Sainte-Gemme ainsi que tout le secteur environnant perdront en attractivité. Une moindre installation de familles nouvelles sur ces territoires conduira à la fermeture de services publics, d'écoles, de commerces ainsi qu'à une forme de désertification, alors que le fait de se trouver à proximité de la mer, de Royan, conduirait à une attractivité naturelle du secteur.

Le projet des « Rouches » est donc, pour ces raisons, totalement néfaste de mon point de vue.

J'ajoute en outre que l'implantation est prévue à proximité d'une ancienne zone de marais, laquelle pourrait constituer un espace naturel remarquable. De nombreuses espèces d'oiseaux sont présentes sur le secteur, ou y passent : grues cendrées, cigognes, busard des roseaux. De plus le secteur est fréquenté par des oiseaux nocturnes : chouette effraie, chouette hulotte qui trouvent asile dans de vieux bâtiments, chauve-souris.

La simple survie de ces espèces dans le secteur est menacée par l'implantation des éoliennes. Il est de notoriété publique que les oiseaux figurent parmi les victimes de leurs pales gigantesques.

Pour finir, le projet me semble entaché d'un vice démocratique : la population locale n'a pas été consultée, la décision a été prise, comme en catimini, par les conseils municipaux. Il me semble que des décisions de cette importance, qui vont à ce point perturber la vie des riverains, avoir des conséquences concrètes sur les biens immobiliers, mériteraient d'être soumises au vote direct de la population. Cela n'a pas été le cas.

De mon point de vue, le bien-être des habitants de la commune n'a pas été pris en considération.

Monsieur le Commissaire instructeur, j'espère que ces arguments, que j'irai vous présenter de vive voix, retiendront votre attention. Je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

